

Les implantations territoriales à l'INRAP

Avec près de 70 bases réparties sur l'ensemble du territoire, l'INRAP possède un parc immobilier important lié au maillage de son activité sur l'ensemble du territoire national.

Ces bases servent à la fois de résidence administrative et de lieu de travail pour l'ensemble des agents de l'établissement.

Elles doivent être un lieu qui permette à l'ensemble des agents de pouvoir remplir leur mission dans des conditions correctes.

Beaucoup de ces implantations territoriales sont issues de l'Afan et d'une longue histoire, mais régulièrement de nouvelles implantations sont aménagées pour remplacer les bases les plus anciennes et les plus vétustes.

La création en 2002, d'une nouvelle base rue de Méric à Metz s'est faite sans la concertation préalable des représentants du personnel.

Lors de la présentation du projet en CHS Central, les élus CGT ont dénoncé de graves entorses à la réglementation et notamment l'installation des salles de lavage et de traitement du mobilier dans des locaux aveugles.

Mais l'administration n'a pas tenu compte de ces remarques et il a fallu que l'inspection du travail vienne donner raison aux élus CGT.

Que de temps et d'argent gâchés.

Suite aux déboires de la base de Metz, et à la demande des élus CGT au CHS Central un groupe de travail sur les bases a vu le jour au sein du CHS.

Ce groupe participe aux visites des futures implantations avant de rendre un avis en séance, mais il a aussi travaillé à la rédaction d'un cahier des charges visant à définir les besoins lors de la création d'un centre archéologique.

La CGT s'est battue pour la fermeture de certaines bases complètement insalubres comme celle de Clermont-Ferrand.

Elle demande que d'autres implantations soient trouvées de manière urgente à Lille, Rouen, Poitiers, Venelles,... où les conditions de travail sont scandaleuses.

Les implantations doivent permettre à tous les agents (y compris les techniciens) de pouvoir travailler.

Des situations comme celle de la base de Toulouse où le nombre de postes est notoirement insuffisant sont inadmissibles.

Il en est de même pour une partie des locaux du siège, où le manque de place est criant.

Et que dire des conditions de travail des collègues de la DSI, dont une partie se trouve dans un couloir.

Les espaces de travail doivent être correctement dimensionnés en respectant la législation en vigueur pour permettre à chacun de travailler dans des conditions correctes.

Et l'organisation des locaux doit être adaptée aux spécificités de nos métiers en respectant un cheminement logique depuis l'arrivée du mobilier archéologique, son lavage, le traitement jusqu'au rendu du DFS et la publication des résultats.

Enfin, les élus CGT sont particulièrement vigilants au fait que les décisions prises lors des séances du CHS soient respectées et que les aménagements prévus ne soient pas modifiés, alors que l'administration passe souvent aujourd'hui outre les avis de l'instance.

En bref,

Les bases de Méditerranée

Alors que les travaux provisoires de Perpignan n'ont jamais commencé, que la base de Venelles part à vau l'eau, que la base de Marseille n'a pas vu l'ombre d'un artisan, etc...

Réjouissons-nous !! Nos collègues administratifs et les agents basés à Nîmes ne souffriront plus de la canicule : la Direction inter régionale et la base de Nîmes sont installées dans de nouveaux locaux ! Il faut bien commencer quelque part ...

